


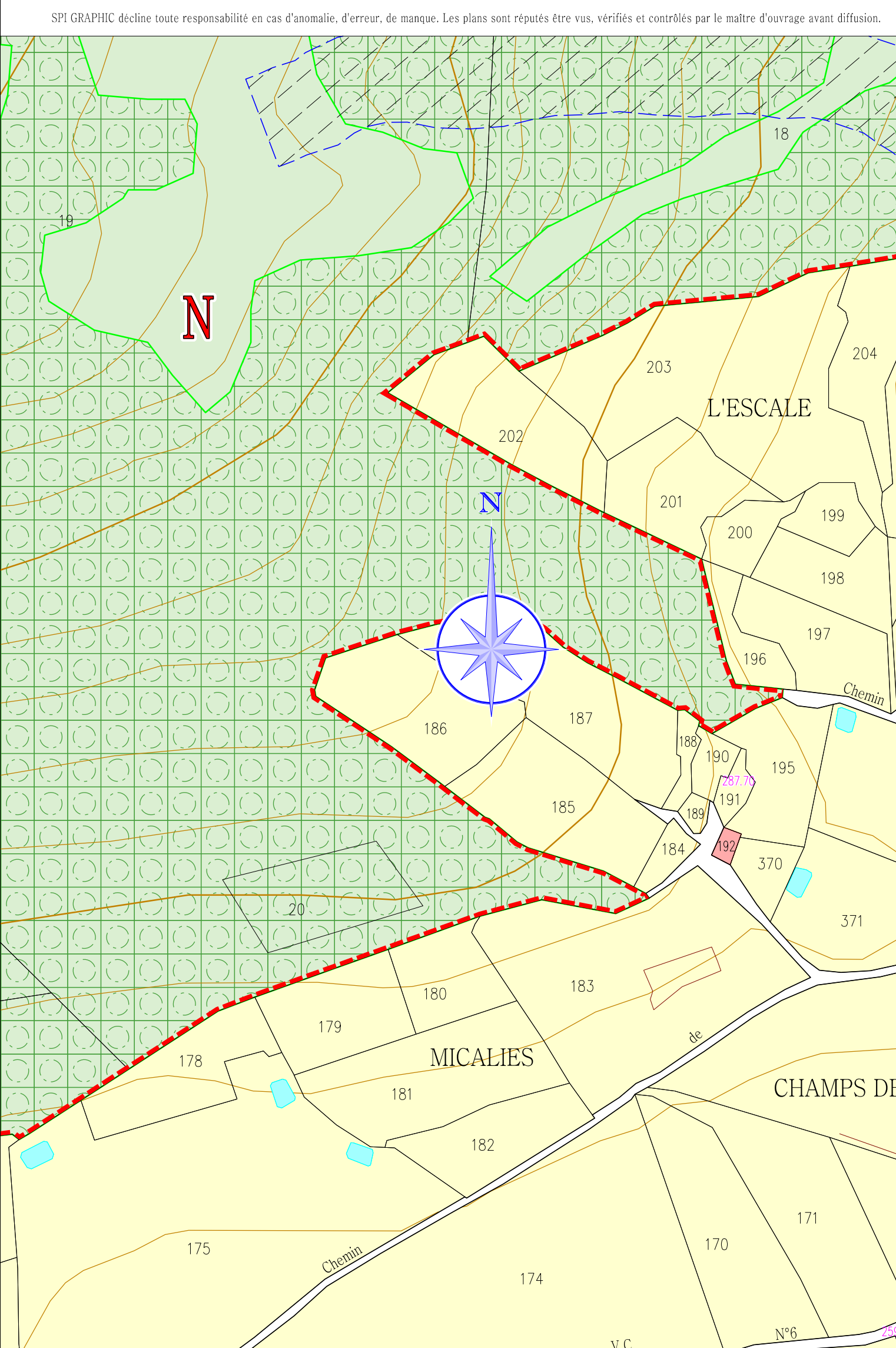

Commune de Viols-le-Fort
 34300 Viols-le-Fort
 Tél : 04 67 55 91 86
 Chargé d'étude :
 Agence KREPIS

 Agence BERQUET


Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Document graphique du règlement
Plan de zonage (village)
 Echelle : 1/2000ème

Plan cadastriel de type ancien
 DGF 2023-2027-2031
 Droits de l'Etat réservés
 Système de coordonnées utilisé :
 NAD93 - Projection Lambert 93
 Exécution de la BD ALTI
 source : IGN
 Avec le concours de :


Prescription révision du POS et élaboration du PLU : DCM du 6 octobre 2006
 Arrêt du projet de PLU : DCM du 27 juin 2022
 Approbation du PLU : DCM du 23 février 2023

S.I. GRAPHIC déclare toute responsabilité en cas d'annulation, d'erreur, de manque. Les plans sont révisés, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant diffusion.



LEGENDE

Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zone, secteur et sous-secteur
- Zone ou secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Servitude de mixité sociale
Secteurs dans lesquels les programmes de logements comportent une proportion minimale de logements sociaux (article L.151-15 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé pour ouvrage public / installation d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voie nouvelle / voie à élargir

Patrimoine, paysage et environnement

- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver ou à créer (article L.113-1 du code de l'urbanisme)
- Elément de paysage et de patrimoine bâti à protéger (article L.151-19 du CU)
- Elément écologique, zone humide (article L.151-23 du CU)

Risques et nuisances

- Zone non aedificandi de 20 m de part et d'autre des cours d'eau
- Périmètre d'éloignement de la station d'épuration
- Servitudes des zones d'effets de centre de stockage de munitions (tracé approximatif, se référer aux documents de l'organisme prescripteur)
- Zone inondable (application de l'article R.151-31 du code de l'urbanisme)

